

**Salaires, contrat de travail, mutuelle, augmentations,
nouvelle classification, prime d'ancienneté...
SUD-Rail aux côtés de tous les travailleur-se-s du rail,
quel que soit leurs statuts !**



Avec la mise en place du contrat unique et l'abrogation des différentes annexes du RH0254, les milliers de contractuel-le-s de l'entreprise SNCF vont voir leurs contrats et/ou les éléments liés à leur environnement (*ancienneté, classe, Fiche de paie ...*) évoluer. Des nouvelles règles, de nouveaux droits... SUD-Rail qui, historiquement, à toujours revendiquer transparence, visibilité et des dispositions similaires au statut accompagnera donc les salarié-e-s SNCF pour qu'ils connaissent leurs droits et les fassent respecter par leur ligne managériale !

3 Manières d'avoir Aide et Conseils !

LE TELEPHONE :

01 42 43 94 74

(Tous les mercredi et jeudi de 9H00 à 16h30)



L'adresse mail :

contractuel-le-s@sudrail.fr (tous les jours 24/24)



L'application SUD-Rail

**Tu es contractuel-le, tu t'interroges
sur tes droits, sur la réglementation,
sur ton contrat de travail...**

CONTACTE SUD-Rail !